

Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme

Pétitionnaire : M.Alain TROULHIAS

Localisation des travaux : Lozère / 48220 – LE PONT DE MONTVERT / Grizac

N°Parcelle : 707 H4

Nature des travaux : Réfection de l'assainissement autonome d'une habitation

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'installation de l'assainissement individuel par fosse septique toutes eaux et épandage souterrain, devra être conforme à la réglementation en vigueur (nombre d'usagers, dimensionnement de la fosse, linéaire d'épandage) ;
- Les mouvements de terre devront être soigneusement re-profilés suivant la pente du terrain naturel ;
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées (nettoyage des places de dépôt).